

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2026

Séance du 29 mai 2026 Début de séance : 18 h 40

Lieu : Salle des fêtes

Étaient présents

Muriel Handwerk, Marie-Dominique Ceaux, Aurélie Lacoude, Joanne Serbat, Guillaume Durand, Julie Bordet, Pascal Jesiorny, Stéphane Landiech, Patrice Bournet, Élisabeth Merveille, Norbert Lacoste, Denis Ferrand, Cyril Senchet, Florent Simon et Virginie Senchet.

Étaient absents

Ann Harris, Mélanie Célérrier, Christophe Célérrier et Éric Laigneau.

1. Informations diverses

Plage de Tocane

Le conseil prend connaissance du compte rendu transmis par Joanne le 28 mai concernant la plage de Tocane.

Il est rappelé que la surveillance de la baignade nécessite la présence d'un maître-nageur sauveteur. Hors période de surveillance, un arrêté municipal sera pris afin d'interdire la baignade.

Une candidature spontanée a été reçue pour le poste de surveillant de baignade. Un entretien est prévu la semaine suivante.

Des horaires de surveillance seront prochainement mis en place.

2. Approbation des comptes rendus

Le conseil municipal approuve :

- le compte rendu du 30 mars 2026 ;
- le compte rendu du 30 avril 2026.

Le compte rendu du 20 mars 2026 reste à finaliser.

Le prochain conseil municipal extraordinaire est fixé au **5 juin à 18 h.**

3. Convention Licence III

La convention relative à la Licence III est approuvée pour le snack du camping.

4. Délibérations

Les délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

- n 39/2026 ; Licence III Camping
- n 40/2026 ; Dénonciation convention APL
- n 41/2026 ; Régularisation des loyers en rapport avec la convention APL
- n 42/2026 ; Approbation de la modification des statuts de l'ATD
- n 43/2026.; Modification de l'organisation d temps de travail des agents communaux
- n 44/2026.; Attribution des subventions aux association

ACIT	2 500 €
AS Collège	50€
COMITE DES FETES	7 000 €
GIPS BASKET	4000 €
GIPS HAND	3 500 €
ISABELLE FM	500 €
LES AMIS DE LA DRONNE	400 €
MFR	100 €
LES AMIS DU MOULIN DE SALLES	700 €
PETANQUE TOCANAISE	600 €
PORTA VOTZ	700 €
TENNIS DE TABLE TTCR	250 €
UST FOOT	5 000 €
SECOURS POPULAIRE	1000 €
LES COUSETTES	400 €
ORPHEONS EPHEMERES	700 €
AMBASSADEUR DE FAYOLLE	700 €
UDAF	100 €
TOTAL	28 200 €

L'ensemble de la délibération est adopté, avec une abstention concernant les Ambassadeurs de Fayole.

- n 45/2026.; Création d'un Conseil Municipal des Jeunes

La délibération n°45/2026 est adoptée à l'unanimité.

5. Projet CRTE (Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique)

Le conseil évoque la possibilité d'un accompagnement dans le cadre du **Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)** pour différents projets d'aménagement du bourg et des bâtiments communaux.

Denis Ferrand explique qu'il a en contact madame Fanny LABROUSSE qui présente un dispositif d'accompagnement pluridisciplinaire reposant sur l'intervention d'un groupe d'environ **25 étudiants**, issus de différentes formations, qui seraient amenés à travailler sur un projet global de développement et d'aménagement de la commune. Dans ce cadre, ils pourraient formuler des propositions portant notamment sur la requalification du bourg, l'aménagement du camping et de l'esplanade, ainsi que sur l'ensemble des projets s'inscrivant dans une démarche de transition écologique et d'adaptation au changement climatique. Cet accompagnement, réalisé à titre gratuit pour la commune, permettrait d'apporter un regard extérieur et des pistes de réflexion pour orienter les futurs projets municipaux. Une réunion est prévue le **9 juin à 18 heures en mairie**.

6. Compétence assainissement

Florent SIMON rappelle qu'une délibération a été adoptée par la précédente municipalité prévoyant le transfert de la compétence et du budget assainissement au SMDE 24 à compter du 1er juillet 2026.

Il précise que sept autres communes sont également engagées dans cette démarche, rendant désormais impossible un retour en arrière. Dans ce contexte, il indique qu'il convient de mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires afin que ce transfert se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Clôture de la séance

La séance est levée après épuisement de l'ordre du jour.